



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La Commission de la Transparence de la Haute Autorité de Santé finalise la réévaluation de la classe des médicaments de la maladie d'Alzheimer. Elle a entamé ses travaux en juillet dernier et communiqué son avis définitif et les raisons qui l'ont fondé dans quelques jours.

La HAS confirme mener une réévaluation des médicaments anti-Alzheimer au sein de la Commission de la Transparence

.  
L'avis définitif est adopté et sa rédaction finale est en cours. Il sera rendu public dans les jours qui viennent. D'ici là, la HAS ne fera aucun commentaire.

L'évaluation des médicaments en vue du remboursement est une mission de la Commission de la

Transparence de la HAS.

Afin de répondre aux règles d'équité et de transparence qui s'imposent, l'évaluation se déroule selon des procédures décrites dans le règlement intérieur de la Commission.

## Réévaluation des médicaments anti-Alzheimer

Écrit par HAS

Jeudi, 20 Octobre 2011 11:32 -

---

ElleCelle-ci rappelle que les avis, dès qu'ils sont réputés définitifs, sont rendus publics sur son site internet. La

HAS

a filmé la réévaluation de la classe des médicaments de l'Alzheimer et mettra également en ligne le film des différentes séances menées.

Enfin, la HAS met en ligne ce jour plusieurs vidéos pédagogiques sur ce qu'est une réévaluation de classe de médicament par la

Commission

de

la Transparence

(CT). Le

Pr Gilles Bouvenot

, président de

la CT

,

explique l

es objectifs

de la

réévaluation

, son déroulement,

et

présente les différents acteurs qui interviennent durant la réévaluation. Ces vidéos sont accessibles ici

.

Retrouvez nos informations sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)